

Par courriel

Montréal, le 11 avril 2022

**Objet : Demande d'accès concernant le 6550, rue Saint-Patrick, Montréal (Québec)
- lot 1 449 491 N/Réf : 200788566** Art. 23-24

Objet : Demande d'accès concernant le 6550, rue Saint-Patrick, Montréal (Québec) - lot
1 449 491

N/Réf : 200788566

Art. 23-24

Art. 53-54

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 3 mars 2022, concernant l'objet
précité;

Vous trouverez dans le lien ci-dessous les documents visés par votre demande;

 [200788566, 6550, rue Saint-Patrick](#)

Vous noterez que, dans certains de ces documents, des renseignements ont été
masqués en vertu des articles 23, 24, 37, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents
des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ,
chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision
auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note
explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités
de la Loi.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à nous par courriel
à l'adresse suivante : dr06acc@environnement.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe de l'accès à l'information

Direction régionale de Montréal

5199 rue Sherbrooke Est, bureau 3860

Montréal (Québec) H1T 3X9

www.environnement.gouv.qc.ca

Règlement sur les halocarbures

RAPPORT D'INSPECTION FERRAILLEURS

ADMINISTRATION	L'INTERVENTION		
	Date de l'inspection : 2010-06-25	Heure d'arrivée : 11h05	Heure de départ : 11h48
	Réalisée par : Roman Malyi		
	Accompagné de : -----		
SAGO			
Demande : 200169492	Intervenant : Y2084885	Lieu d'intervention : X2120585	
Intervention : 300594570			
Type d'intervention :	<input checked="" type="checkbox"/> Première inspection (diagnostic) <input type="checkbox"/> Deuxième inspection <input type="checkbox"/> Troisième inspection		

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	Nom de l'établissement : Deitcher et Frère (1992) inc.		
	Autre nom (si applicable) : _____		
	Adresse civique : 6550, rue St-Patrick		
	Municipalité : Montréal	Code postal : H8N 1V2	
	Téléphone : 514-363-4660	Télécopieur : _____	Cellulaire : _____
	Courriel : _____	Site internet : _____	
	N° de gestion documentaire : 7610-06-01-07649-01	Matricule Cidreq : 1140949059	
	GPS (modèle) : NAD 83	Longitude (x) : -73.6141034299	Latitude (y) : 45.4566850201
	Heures d'ouverture : 7h00- 15h30; Lundi à Vendredi		
	7h00- 12h00 le Samedi		
Personne responsable : _____			

PERSONNES RENCONTRÉES	Nom	Fonction	Téléphone	Cellulaire
	Ted Smith	Propriétaire		

BUT DE L'INSPECTION	Vérifier la conformité de l'entreprise en vertu du Règlement sur les halocarbures.
----------------------------	--

FERRAILLEURS					
LÉGENDE : O : OUI N : NON N/A : NON APPLICABLE					
Art.	Exigence	O	N	N/A	Remarques
5	Est-ce qu'il y a des preuves ou des indices de rejet d'halocarbures? Tuyaux rompus, fumée qui s'échappe, liquide sur le sol près des installations.	X			
10 et 15	Est-ce que l'entreprise a des appareils de récupération des halocarbures?		X		
	Est-ce que l'entreprise récupère ou fait récupérer l'halocarbure contenu dans le circuit des appareils contenant des halocarbures?		X		
	Est-ce que l'entreprise s'assure que chacun des appareils vidangés porte une étiquette indiquant que l'appareil ne renferme pas d'halocarbures?		X		
13	Est-ce que l'entreprise a eu à produire des rapports de rejet d'halocarbures?		X		
16	Est-ce que l'entreprise fournit à son personnel les appareils de récupération stipulés?		X		
50	Est-ce que l'entreprise a des employés « qualifiés »? Demander à voir les attestations de qualification environnementale des employés utilisant des halocarbures. (voir formulaire d'inspection de la main d'œuvre utilisatrice d'halocarbures)		X		
53 et 54	Est-ce que l'entreprise retourne les cylindres d'halocarbures utilisés ou récupérés au grossiste?			X	
55	Est-ce que l'entreprise a produit un rapport de valorisation ou d'élimination d'halocarbures? À qui les halocarbures ont été acheminés? Preuve de l'acheminement.		X		
59 et 60	Est-ce que l'entreprise tient des registres de travaux? Est-ce que le registre est à jour? Est-ce que le registre contient les renseignements suivants : <ul style="list-style-type: none"> - la date et la nature des travaux effectués; - le type de l'halocarbure ajouté ou récupéré, ainsi que la quantité en kilogramme; - le nom de la personne qui a effectué les travaux; - le nom et l'adresse du ferrailleur; Est-ce que le registre est conservé pendant au moins 3 ans à partir de la date de la dernière inscription?		X		

EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

COMMENTAIRES ET CONCLUSION	L'entreprise <input type="checkbox"/> est conforme en tout point au Règlement. <input checked="" type="checkbox"/> n'est pas conforme en tout point au Règlement.
	Infractions constatées :
	Les articles 5, 10, 15, 50, 59 et 60 ne sont pas respectés.

RECOMMANDATIONS	Cochez la <u>ou</u> les options suivantes :
	<input type="checkbox"/> Transmettre un avis d'infraction à l'entreprise
	<input type="checkbox"/> Transmettre une lettre à l'entreprise afin de l'informer de nos conclusions.
	<input checked="" type="checkbox"/> Inviter l'entreprise à nous confirmer par écrit sa mise aux normes.
	<input type="checkbox"/> Faire un suivi du dossier.
<input type="checkbox"/> Fermer le présent dossier.	

SIGNATURES	Rédigé par : <u>Roman Malyi</u>  <u>29/06/2010</u> <i>Lettres moulées</i> <i>Signature</i> <i>Jour/ mois/année</i>
	Vérifié par : <u>MARIE-PIERRE MARCHAND</u> <u>Marie-Pierre Marchand</u> <u>01/06/29</u> <i>Lettres moulées</i> <i>Signature</i> <i>Jour/ mois/année</i>
	Commentaires du vérificateur : <u>Dossier problématique. Faire un suivi</u>

Règlement sur les halocarbures

RAPPORT D'INSPECTION FERRAILLEURS

ADMINISTRATION	L'INTERVENTION		
	Date de l'inspection : <u>20/12/2010</u>	Heure d'arrivée : <u>14:08</u>	Heure de départ : <u>14:50</u>
	Réalisée par : <u>Marie-Pier Marchand</u>		
	Accompagné de : _____		
	SAGO		
	Demande : <u>200279044</u>	Intervenant : <u>Y2084885</u>	Lieu d'intervention : <u>X2120585</u>
		Intervention : <u>300632450</u>	Numéro document : <u>400779816</u>
	Type d'intervention :	<input type="checkbox"/> Première inspection (diagnostic) <input checked="" type="checkbox"/> Deuxième inspection <input type="checkbox"/> Troisième inspection	

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	Nom de l'établissement : <u>Deitcher et Frères (1992) inc</u>
	Autre nom (si applicable) _____
	Adresse civique : <u>6550, rue St-Patrick</u>
	Municipalité : <u>Montréal</u> Code postal : <u>H8N 1V2</u>
	Téléphone : <u>514-363-4660</u> Télécopieur : _____ Cellulaire : _____
	Courriel : _____ Site internet : _____
	N° de gestion documentaire : <u>7610-06-01-07649-01</u> Matricule Cidreq : <u>1140949059</u>
	GPS (modèle) : <u>NAD 83</u> Longitude (x) : <u>-73.6141034299</u> Latitude (y) : <u>45.4566850201</u>
	Heures d'ouverture : <u>7h00- 15h30; Lundi à Vendredi</u> <u>7h00- 12h00 le Samedi</u>
	Personne responsable : _____

PERSONNES RENCONTRÉES	Nom	Fonction	Téléphone	Cellulaire
	Ted Smith	Propriétaire		

BUT DE L'INSPECTION	<p>Vérifier la conformité de l'entreprise en vertu du Règlement sur les halocarbures suite à sa classification dans la catégorie dossier problématique.</p>
----------------------------	--

Ted Smith
President

DEITCHER & FRÈRE (1992) INC.
FERROUS & NON-FERROUS METALS / MÉTAUX FERREUX ET NON-FERREUX

Tel.: (514) 363-4660 Art. _____
Fax: (514) 363-4660

Yard & Warehouse
6550 St-Patrick
Ville LaSalle (Québec)
H8N 1V2

FERRAILLEURS

LÉGENDE : O : OUI N : NON N/A : NON APPLICABLE

EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

Art.	Exigence	O	N	N/A	Remarques
5	Est-ce qu'il y a des preuves ou des indices de rejet d'halocarbures? Tuyaux rompus, fumée qui s'échappe, liquide sur le sol près des installations.			X	
10 et 15	Est-ce que l'entreprise a des appareils de récupération des halocarbures?			X	
	Est-ce que l'entreprise récupère ou fait récupérer l'halocarbure contenu dans le circuit des appareils contenant des halocarbures?			X	
	Est-ce que l'entreprise s'assure que chacun des appareils vidangés porte une étiquette indiquant que l'appareil ne renferme pas d'halocarbures?			X	
13	Est-ce que l'entreprise a eu à produire des rapports de rejet d'halocarbures?			X	
16	Est-ce que l'entreprise fournit à son personnel les appareils de récupération stipulés?			X	
50	Est-ce que l'entreprise a des employés « qualifiés »? Demander à voir les attestations de qualification environnementale des employés utilisant des halocarbures. (voir formulaire d'inspection de la main d'œuvre utilisatrice d'halocarbures)			X	
53 et 54	Est-ce que l'entreprise retourne les cylindres d'halocarbures utilisés ou récupérés au grossiste?			X	
55	Est-ce que l'entreprise a produit un rapport de valorisation ou d'élimination d'halocarbures? À qui les halocarbures ont été acheminés? Preuve de l'acheminement.			X	
59 et 60	Est-ce que l'entreprise tient des registres de travaux? Est-ce que le registre est à jour? Est-ce que le registre contient les renseignements suivants : <ul style="list-style-type: none"> - la date et la nature des travaux effectués; - le type de l'halocarbure ajouté ou récupéré, ainsi que la quantité en kilogramme; - le nom de la personne qui a effectué les travaux; - le nom et l'adresse du ferrailleur; Est-ce que le registre est conservé pendant moins 3 ans à partir de la date d'inscription?			X	

COMMENTAIRES ET CONCLUSION	L'entreprise <input checked="" type="checkbox"/> est conforme en tout point au Règlement. <input type="checkbox"/> n'est pas conforme en tout point au Règlement.
	Infractions constatées :

RECOMMANDATIONS	Cochez la <u>ou</u> les options suivantes :
	<input type="checkbox"/> Transmettre un avis d'infraction à l'entreprise <input type="checkbox"/> Transmettre une lettre à l'entreprise afin de l'informer de nos conclusions. <input type="checkbox"/> Inviter l'entreprise à nous confirmer par écrit sa mise aux normes. <input type="checkbox"/> Faire un suivi du dossier. <input checked="" type="checkbox"/> Fermer le présent dossier.
	La compagnie a installé des affiches (en août 2010) indiquant que les réfrigérateurs et les congélateurs avec compresseur ne sont pas acceptés. Une vérification est faite lors du déchargement de la ferraille. Les voitures ne sont pas acceptées depuis plusieurs années déjà.

SIGNATURES	Rédigé par : <u>Marie-Pier Marchand</u> <i>Lettres moulées</i>	 <i>Signature</i>	Date : <u>29/12/2010</u> <i>Jour/ mois/année</i>
	Vérifié par : <u>Michel Léonard</u> <i>Lettres moulées</i>	 <i>Signature</i>	Date : <u>29/12/2010</u> <i>Jour/ mois/année</i>
	Commentaires du vérificateur :		

1 Identification

Date de l'intervention : 2017-10-19	Heure de début : 9 h 00	Heure de fin : 10 h 30
Intervention effectuée par : Jessie Wrangel		
Accompagné par : - + <input checked="" type="checkbox"/> SO		

1.1 Demande

N° de demande : 200204360	Type de demande : Projet / programme
Objet de la demande : Interventions initiées à l'interne	

1.2 Intervention

N° d'intervention : 301290681 07649 SL	Type d'intervention : Surveillance aérienne
N° de gestion doc. : 7610-06-01-08936-01	N° de document : 401668421
H-50 / Montréal / Deitcher et Frères	
But de l'intervention : Survol aérien automne 2017	

2 Lieu concerné par l'intervention - +

1	Nom du lieu : Deitcher et frères (1992) inc.
	Nom usuel du lieu :
	N° du lieu : X2120585 Type de lieu : commerce
	Localisation du lieu : Adresse du lieu : 6550 St-Patrick Lasalle (Québec) H8N 1V2
	Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,456685020100:-73,614103429900

3 Intervenant du lieu - +

Nom	Implication dans le lieu	Adresse postale (si différente du lieu)	N° intervenant SAGO	N° de lieu SAGO
Deitcher et Frère (1992) inc.	Propriétaire	6550, rue Saint-Patrick Lasalle (Québec) H8N 1V2	Y2084885	X2120585

4 Condition météo SO

5 Personne rencontrée (R) / contactée (C) - + SO

6 Plainte SO

7 Photo numérique SO

Nombre de photos prises sur le terrain : 1	Nombre de photos intégrées au rapport : 1
Toutes les photos intégrées à ce rapport ont été prises par Jessie Wrangel avec un appareil photo de type Canon Powershot G10.	
Les photos sont conservées sur le répertoire suivant : Art. 23-24	
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection.	

7.1 Modification apportée aux photos numériques - + SO

8 Grille d'intervention annexée SO

9 Autre pièce annexée au rapport - + SO

Type de pièce	Numéro	Titre
Carte	1	Survol aérien automne 2017

10 Équipement utilisé - + SO

11 Échantillon - + SO

12 Mise en contexte SO

13 Description de l'intervention

Lors de ce survol, je constate que des activités d'entreposage de matières (résiduelles?) extérieures sont en cours directement au sol et des conteneurs sont présents sur le terrain.

14 Vérification complémentaire à l'intervention SO

Après vérification, le terrain correspond au lot 1449491, soit le 6550 rue Saint-Patrick à Lasalle, propriété de Deitcher et Frères (1992) inc., une compagnie qui ouvre dans le commerce de ferraille et vieux métaux. Sur le site Internet de Canapage¹ il est noté que les pièces métalliques proviennent de la démolition de bâtiments.

¹<https://www.canpages.ca/page/fr/QC/lasalle/deitcher-frere-1992-inc/4228655>

15 Conclusion

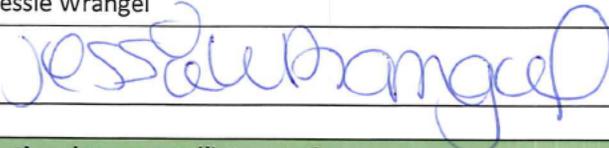
Le survol a permis d'identifier un lieu où des activités potentiellement susceptibles d'émettre des contaminants dans l'environnement sont en cours.

16 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés - + SO

17 Recommandations

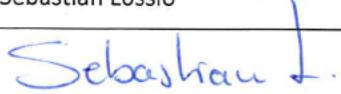
Art. 37

Rédigé par : Jessie Wrangel Fonction : Inspectrice

Signature :  Date de signature : 2018-03-06

18 Vérification du rapport d'intervention

Approuvé par : Sébastian Lossio Fonction : Chef d'équipe, secteur industriel et pesticides

Signature :  Date : 2018-03-06

Commentaires :

1 Identification

Date de l'intervention : 2018-05-16	Heure de début : 13 h 00	Heure de fin : 13 h 57
Intervention effectuée par : Samira Graïne		
Accompagné par : ↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO		

1.1 Demande SO

N° de demande : 200619041	Type de demande : Programme de contrôle
Objet de la demande : I-5 Contrôle des industries à impacts potentiels modérés	

1.2 Intervention

N° d'intervention : 301301610	Type d'intervention : Inspection
N° de gestion doc. : 7610-06-01-07649-01	N° de document : 401697590
But de l'intervention : I-5 / Montréal (Ville LaSalle) Vérifier la conformité environnementale de l'entreprise.	

Lieu concerné par l'intervention ↓↑ - +

Nom du lieu : Deitcher et Frère (1992) Inc.	
Nom usuel du lieu :	
N° du lieu : X2120585	Type de lieu : Commerce
Localisation du lieu : Adresse du lieu : 6550 St-Patrick. Lasalle (Québec) H8N 1V2	
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,456685020100;-73,614103429900	

3 Intervenant du lieu ↓↑ - +

#	Nom	Implication dans le lieu	Adresse postale (si différente du lieu)	N° intervenant SAGO	N° de lieu SAGO
1	Deitcher et Frère (1992) Inc.	Propriétaire	6550, rue Saint-Patrick Lasalle (Québec) H8N 1V2	Y2084885	X2120585

4 Condition météo SO

Description : temps ensoleillé. 25°C	<input type="checkbox"/> Précisions
--------------------------------------	-------------------------------------

5 Personne rencontrée (R) / contactée (C) ↓↑ - + SO

#	R	C	Nom	Fonction	N° de téléphone
1	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Théodore Smith	Président	Bur.:514-363-4660
2	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Art. 53-54	Directeur service Environnement - Arcelor Mittal	Bur.:1-450-392-3521

5.1 Mode d'identification

But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input checked="" type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut	
But expliqué à/Identification faite auprès de : Monsieur Smith			

6 Plainte SO

7 Photo numérique SO

Nombre de photos prises sur le terrain : 21	Nombre de photos intégrées au rapport : 14
Toutes les photos intégrées à ce rapport ont été prises par Samira Graïne avec un appareil photo de type Nikon Coolpix L24. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central. Les photos sont conservées sur le ou les répertoires sécurisés suivants : Art. 23-24	
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection.	

8 Grille d'intervention annexée ↓↑ - + SO

9 Autre pièce annexée au rapport			↓↑	-	+	<input type="checkbox"/> SO
#	Type de pièce	Titre				
1	document papier	plan de géolocalisation du lieu d'intervention				
2	impression sur papier	photos aériennes du site prises en novembre 2017				
3	document papier	extrait du rôle d'évaluation foncière				
4	document papier	identification du lot - extrait du registre foncier				
5	document papier	état de renseignements de la compagnie au registre des entreprises				
6	courriel imprimé	confirmation écrite de disposition de bonbonnes de propane, lettre du 3 juillet 2018				
7	document papier	preuves de transport des métaux vers ArcelorMittal à Contrecoeur				
8	courriel imprimé	réponse du service de RBQ à une demande d'information sur le réservoir de diesel présent sur le lieu				

10	Équipement utilisé		↓↑	-	+	<input checked="" type="checkbox"/> SO
11	Échantillon		↓↑	-	+	<input checked="" type="checkbox"/> SO

12 Mise en contexte		<input type="checkbox"/> SO
<p>Des photos prises lors d'une inspection aérienne en automne 2017, montrent plusieurs dépôts de matières résiduelles sur un terrain.</p> <p>La localisation géomatique du site a permis d'identifier la compagnie <i>Deitchers et Frère Inc.</i> qui opère sur le terrain sis au 6550 St-Patrick à ville Lasalle.</p> <p>Par ailleurs, une inspection dans le cadre de contrôle de la gestion des halocarbures a été réalisée le 20 décembre 2010. L'inspectrice au dossier avait conclu ceci : « est conforme à tout point au règlement ».</p>		

13 Description de l'intervention	
<p>Deitcher et Frère (1992) Inc. est une entreprise de commerce de gros de ferraille et vieux métaux, plus précisément elle opère dans la récupération de métaux ferreux et non-ferreux.</p> <p>L'entreprise emploie 18 personnes sur le site sis au 6550 St-Patrick à ville Lasalle, elle opère en ce lieu depuis le 20 octobre 2006. Auparavant le terrain était vacant.</p> <p>Le 1er actionnaire est le groupe ArcelorMittal, une aciérie, basée à Contrecoeur.</p> <p>Mes observation et constats lors de mon inspection</p> <p>A - Type de matières présentes sur le terrain lors de mon inspection : (photos 1 à 7) métaux ferreux et non ferreux, mobilier de bureau en métal (armoires, chaises, étagères, tables), ventilateurs, jantes de roues de véhicules, bonbonnes de propane, extincteurs, tuyauteries de plomberie, tuyau de système d'aération de bâtiments, résidus métalliques d'équipements de bureau, imprimantes et matériel informatique, lavabo usagers, boîtiers électriques, hélices de ventilateurs, mini-transformateurs (anciens modèles), des retailles de métaux d'atelier d'usinage, des pièces en métal souillées d'huile. Ces matières sont entreposées pêle-mêle sur des sols à nu. Aussi un tas de sols mélangé à des matières résiduelles est présent sur le site (photo 4). Les activités d'entreposage de toutes ces matières sont susceptibles de contaminer les sols et les eaux souterraines par lixiviation.</p> <p>L'entrée du site indique l'Interdiction de déposer des réfrigérateurs et congélateurs avec compresseurs ; le dépôt de laveuses et sècheuses usagées est accepté</p> <p>B - Provenance des métaux : le responsable du site rencontré ce jour, réponds que les métaux proviennent de chantiers de construction, de récupérateurs de métaux, de retaille de métaux des ateliers d'usinage, des particuliers qui déposent des objets divers</p> <p>C - Il n'y a pas de véhicule usagé entreposé sur le site. La réception de véhicules hors d'usage n'est pas permise</p> <p>D - Équipements utilisés sur le site, et présents lors de mon inspection : 1 détecteur de matières radioactives, 1 grue munie d'un électroaimant, 1 chariot auto-élévateur, 7 bennes, 2 camions 10 roues, 1 chargeur sur roues et 1 balance de pesée de camions (photos 8 à 11)</p> <p>E - Types d'opérations effectuées sur le site : selon l'explication fournie par le responsable du site, une dalle en béton est aménagée dans une section du terrain pour assurer la réception des matières résiduelles apportées par des particuliers. Ces matières sont triées, classées et disposées en différents tas selon leurs destinations finales. Les camions de chargement et déchargements des matières résiduelles sont pesés avant et après chargement (photos 10 et 11). Les métaux ferreux sont vendus à l'aciérie ArcelorMittal où ils seront déchiquetés. Le cuivre et le zinc sont vendus aux fonderies ; compte tenu de leurs valeurs monétaires, ces métaux sont disposés à l'intérieur du bâtiment principal.</p> <p>F - Quantités de matières entreposées : plusieurs amas de matières résiduelles sont disposés sur le terrain. À part une plateforme bétonnée (photos 12 et 13) conçue pour la réception des matières, la surface du terrain n'est pas étanche (sols à nu).</p>	

13 Description de l'intervention

L'ensemble des amas occupe une surface de 7000 m² environ sur au moins 3 mètres de haut. Le volume est bien supérieur au volume de 50 m³ qui était le seuil d'assujettissement, avant le 23 mars 2018, pour déterminer si les activités de valorisation de matières résiduelles nécessitaient une autorisation du MDDELCC et ce indépendamment de la susceptibilité d'émission de contaminants dans l'environnement des activités effectuées.

G – En raison de la manutention des métaux, la circulation de camions et de la machinerie, ces activités sont susceptibles de générer des nuisances sonores. Néanmoins, aucune nuisance sonore n'est signalée par le voisinage.

H - Émanations de poussières : Ces activités génèrent de la poussière, toutefois il y a un balai mécanique est présent sur le site pour réduire les émanations de poussière

I - Gestion des MDR

Huiles usées des équipements de la compagnie sont récupérées par un sous-traitant en charge de l'entretien de ces mêmes équipements.

Les métaux déposés sur le site, les transformateurs peuvent contenir des huiles usées.

Un réservoir de diesel est présent près du bâtiment de réception pour assurer l'alimentation en carburant des équipements utilisés sur le site. Le réservoir est déposé sur une plateforme en métal. Le sol est contaminé par des matières hydrocarbures. J'observe plusieurs taches sur le sol autour du réservoir (photos 14).

Matières radioactives : selon le directeur de la compagnie, aucun élément radioactif n'a été détecté dans les produits déposés et manipulés.

14 Vérification complémentaire à l'intervention

SO

SCIAN : 418110 - Activités inscrites à l'annexe III du RPRT

CAE : 5912 - commerce de gros de ferrailles et vieux métaux, plus précisément elle opère dans la récupération de métaux ferreux et non-ferreux.

Compte tenu de la définition de valorisation de matières résiduelles prévue à l'article 1 de la LQE, nous considérons que les ferrailleurs sont assujettis depuis le 23 mars 2018 à une autorisation ministérielle en vertu de 22 al. 1 (8).

Le site était déjà en exploitation au 23 mars 2018. Avant cette date, une autorisation était requise pour l'exploitation des sites de valorisation de matières résiduelles qui avaient en entreposage une quantité supérieure à 50 m³ de matières résiduelles, ce qui est le cas pour l'entreprise Deitcher et Frère (1992) Inc. sur la rue St-Patrick.

Extraits

LQE art. 1. Définition « valorisation de matières résiduelles » : toute opération visant, par le réemploi, le recyclage, le traitement biologique, dont le compostage et la biométhanisation, l'épandage sur le sol, la régénération ou par toute autre action qui ne constitue pas de l'élimination, à obtenir à partir de matières résiduelles des éléments ou des produits utiles ou de l'énergie.

LQE art 22 al. 1 : Sous réserve des sous-sections 2 et 3, nul ne peut, sans obtenir au préalable une autorisation du ministre, réaliser un projet comportant l'une ou plusieurs des activités suivantes :

8° l'établissement et l'exploitation d'une installation de valorisation de matières résiduelles, incluant toute activité de stockage et de traitement de telles matières aux fins de leur valorisation ;

Estimation de la distance entre le site et le canal Lachine : l'entrée du site est à 26m de la berge du canal et le point le plus éloigné est à 176 m de la berge (mesure faite sur l'atlas géomatique du système SAGO)

Synthèse des informations complémentaires reçues dans une lettre en date du 3 juillet 2018 par la compagnie Deitcher et frère Inc (la lettre est jointe en annexe)

- une copie d'un bon de commandes et une preuve d'expédition de métaux chez ArcelorMittal Produits longs Canada à Contrecoeur (Intervenant SAGO : Y2174807 ; Lieu 52447463 ; NEQ : 3371445001)
- les bonbonnes de propane ont été récupérées et éliminées chez **Art. 23-24** (Intervenant SAGO : Y2009862 ; NEQ : **Art. 23-24**)
- Les extincteurs sont entreposés à l'intérieur du garage après l'inspection
- mini-transformateurs - anciens modèles : ces objets sont à secs, selon une confirmation écrite de la compagnie dans une lettre du 3 juillet 2018 (voir annexe)
- imprimantes et le matériel informatique : ces matériaux font partie de la catégorie « ferraille mélangée ». Selon les pratiques de l'entreprise Deitcher et Frère (1992) Inc. ces objets demeurent intacts et entiers sur le site de l'usine où ils ne subissent aucune transformation avant d'être acheminés vers un lieu autorisé. Ces objets sont entreposés à l'abri des intempéries
- mini-transformateurs - anciens modèles : ces objets sont à secs
- retaille de métaux des ateliers d'usinage : ces retailles ne sont pas considérées comme MDR, car le contenu en huiles est inférieur à 3%

Autres compléments d'informations

- le plomb est envoyé à **Art. 23-24**
- Après vérification auprès du service des équipements pétroliers de la direction générale de l'inspection de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ), le réservoir hors sol de capacité inférieure de 10000 litres, ne nécessite pas l'enregistrement à la RBQ. De plus, la section VIII du code de construction ne s'applique pas à ce type d'installation puisqu'il ne s'agit pas d'un équipement pétrolier à risque élevé.

15 Conclusions

Le lieu des activités de la société *Deitchers et frères (1992) Inc.* est un lieu de **dépôt de résidus métalliques ferreux et non ferreux autrement dit selon la LQE c'est un lieu de « valorisation de matières résiduelles ».**

Le volume des amas de matières résiduelles disposés sur le terrain dépasse le volume de 250 m³, ce qui représente une grande quantité. De plus, l'entreposage des matières résiduelles observées sur le site sont susceptibles de contaminer les sols et les eaux souterraines par lixiviation. L'exploitation d'une installation de valorisation de matières résiduelles, incluant toute activité de stockage et de traitement de telles matières aux fins de leur valorisation est assujettie à l'article 22, al. 1 (8) de la LQE. **Ceci présente un manquement à l'article cité.**

Les matières résiduelles de toutes natures sont déposées partout sur le terrain (**Ceci constitue un manquement à l'article 66 al.1 de la LQE**). Le terrain n'est pas étanche sauf dans la partie où est aménagée une plateforme de réception de matières résiduelles. Les matières ne sont pas à l'abri des intempéries, elles peuvent contenir des huiles et contaminer ainsi les sols par lixiviation.

Le fait de la proximité de cette compagnie du canal Lachine et du centre récréatif présente un cas de milieu moyennement sensible (l'entrée du site est à 26m de la berge du canal et le point le plus éloigné de la berge est à 176m)

La compagnie interdit le dépôt de matières dangereuses, de véhicules usagés et d'objets contenant des halocarbures, néanmoins, j'ai constaté le dépôt de bonbonnes de propane et du matériel informatique (considérés comme des MDR) dans la cour extérieure du lieu. Quelques jours après l'inspection et selon une information reçue de l'actionnaire, les bonbonnes sont éliminées vers un lieu autorisé.

Il n'y pas d'activités de déchetage de métaux sur les lieux, les métaux sont envoyés vers l'usine de la compagnie ArcelorMittal.

16 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés

↓↑ - + □ SO

1	Manquement :	Avoir réalisé un projet, soit l'exploitation d'une installation de valorisation de matières résiduelles, incluant toute activité de stockage et de traitement de telles matières aux fins de leur valorisation, à savoir Un centre de tri et de dépôt de matériaux ferreux et non ferreux sans détenir l'autorisation préalable du ministre.	Degré de gravité des conséquences : Modéré
	Référence légale :	article 22 al.1 (8) de la LQE	
	Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain :	Risque peu élevé d'atteinte (modéré)	
	Explication :	Activités réalisées dans un quartier industriel. Risque de contamination des eaux du canal Lachine utilisé par des plaisanciers durant la période estivale.	
	Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune :	Risque d'atteinte significative (modéré)	Gravité objective du manquement de catégorie : B
	Les conséquences sont :	Pratiquement irréversibles	
Explication :	Le site est à proximité du canal Lachine et d'une zone récréative (parc). Le terrain où sont déposés les amas de matières résiduelles n'est pas pourvu d'une dalle étanche sur la plus grande partie de sa surface. En effet, il y a une forte probabilité de contamination des sols et des eaux souterraines par lixiviation de matières huileuses présentes dans les métaux reçus, et par lixiviation de probables fuites de produits hydrocarbures contenus dans les réservoirs pétroliers des équipements utilisés lors des activités sur le site.		
	Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché :	Risque d'atteinte significative (modéré)	
	Explication :	milieu industriel, mais proximité du canal Lachine et d'une zone récréative.	

15 Conclusions

2	Manquement : Avoir déposé, rejeté ou permis le dépôt ou le rejet de matières résiduelles dans un endroit autre qu'un lieu où leur stockage, leur traitement ou leur élimination est autorisé par le ministre ou le gouvernement.		Degré de gravité des conséquences : Modéré Gravité objective du manquement de catégorie : B
	Référence légale : article 66 al.1 de la LQE		
	Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain :	Risque peu élevé d'atteinte (modéré)	
	Explication : Activités réalisées dans un quartier industriel. Risque de contamination des eaux du canal Lachine utilisé par des plaisanciers durant la période estivale.		
	Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune :	Risque d'atteinte significative (modéré)	
	Les conséquences sont : Pratiquement irréversibles		
	Explication : Le site est à proximité du canal Lachine et d'une zone récréative (parc). Le terrain où sont déposés les amas de matières résiduelles n'est pas pourvu d'une dalle étanche sur la plus grande partie de sa surface. En effet, il y a une forte probabilité de contamination des sols et des eaux souterraines par lixiviation de matières huileuses présentes dans les métaux reçus, et par lixiviation de probables fuites de produits hydrocarbures contenus dans les réservoirs pétroliers des équipements utilisés lors des activités sur le site.		
	Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché :	Risque d'atteinte significative (modéré)	
	Explication : milieu industriel, mais proximité du canal Lachine et d'une zone récréative.		

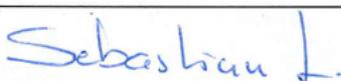
- 16.1 Facteurs aggravants SO
- 16.2 Facteurs atténuants SO

17 Recommandations

Art. 37

Rédigé par : Samira Graïne	Fonction : Inspectrice
Signature : 	Date de signature : 2018-09-21

18 Vérification du rapport d'intervention SO

Approuvé par : Sébastien Lossio	Fonction : Chef d'équipe
Signature : 	Date : 2018-09-25

Commentaires : Art. 37



Photo 7 : Rebus de systèmes de ventilation. Image Art. 23-24



Photo 8 : Présence de bennes de la compagnie Deitcher et Frère Inc. Image Art. 23-24

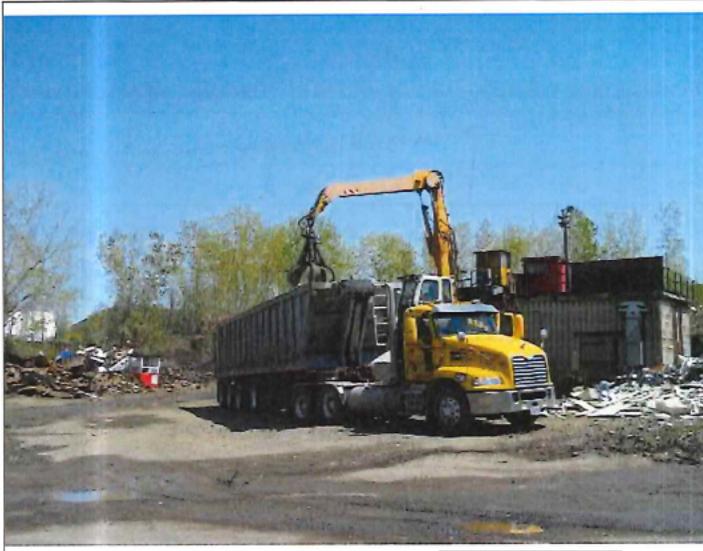


Photo 9 : Utilisation de grue à aimant. Image Art. 23-24

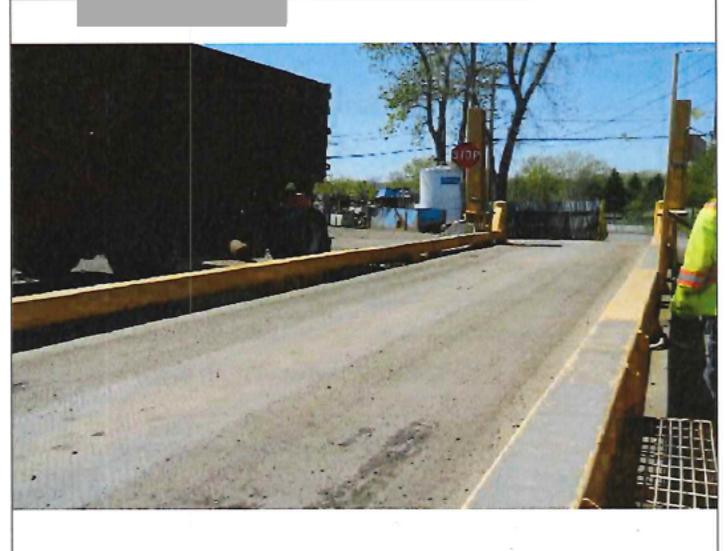


Photo 10 : Présence d'une balance pour camions. Image Art. 23-24



Photo 11 : Pesée de camion chargé de métaux. Image Art. 23-24



Photo 12 : Plate-forme de dépôt de matières résiduelles. Image Art. 23-24



Photo 13 : Véhicule en cours de déchargement sur la plateforme. Image Art. 23-24

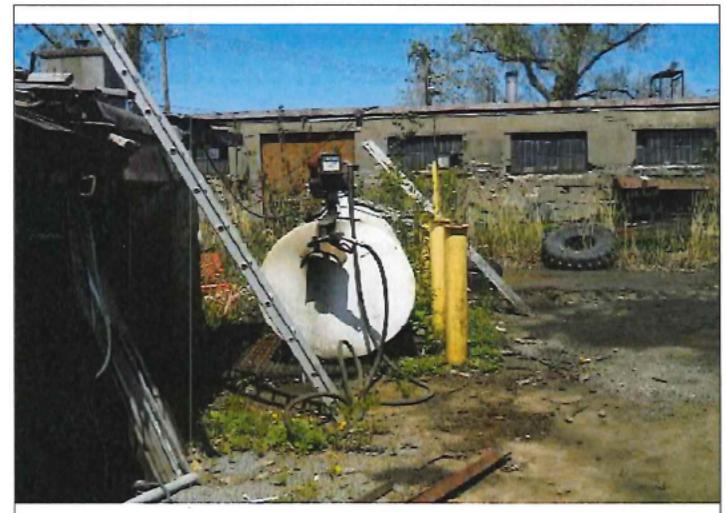


Photo 14 : Présence d'un réservoir de diesel. Image Art. 23-24



Photo 1 : Disposition de jantes de roues. Image Art. 23-24



Photo 2 : Matières résiduelles diverses. Image Art. 23-24



Photo 3 : Débris de système de ventilation. Image Art. 23-24 PG



Photo 4 : Présence de bonbonnes de propane. Image Art. 23-24 PG



Photo 5 : Présence d'extincteurs. Image Art. 23-24 JPG



Photo 6 : Rebus métalliques. Image Art. 23-24 JPG

Ar

Laval, le 5 décembre 2018

Maître Jean Piette
Norton Rose Fulbright Canada.
Complexe Jules Dallaire / Tour Norton Rose Fulbright
2828, boulevard Laurier, bureau 1500
Québec (Québec) G1V 0B9

N/Réf. : 7610-06-01-07649-01
401756498

**Objet : Votre lettre en date du 26 octobre 2018 en réponse à notre avis de
conformité du 26 septembre 2018**
Dossier : Deitcher et Frères (1992) Inc.
6550, rue Saint-Patrick, LaSalle (Québec) H8N 1V2

Maître,

Nous avons pris connaissance de votre lettre du 26 octobre 2018 et des documents joints dans lesquels il est démontré que des activités de récupération et de stockage de métaux ferreux et non-ferreux sont réalisées sur le terrain situé au 6550, rue Saint-Patrick à LaSalle avant le 21 décembre 1972, date d'entrée en vigueur de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

À la lumière des informations transmises, nous sommes d'avis que les activités réalisées par l'entreprise Deitcher et Frères (1992) Inc. correspondent aux activités mentionnées ci-dessus. Par conséquent, nous vous informons que l'avis de non-conformité du 26 septembre 2018 sera annulé.

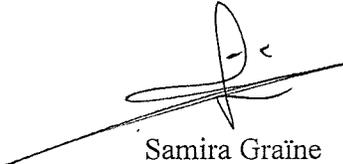
Néanmoins, les droits acquis, pour l'exploitation d'une installation de valorisation de matières résiduelles, ne soustraient pas la compagnie Deitcher et Frères Inc. à l'obligation d'obtenir tout autre permis, approbation ou autorisation, qui pourrait être requis le cas échéant, et de respecter les autres dispositions des lois et règlements du *Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques*.

...2

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec la soussignée au 450-661-2008, poste 307.

Veillez recevoir, Maître, nos salutations les plus sincères.

SG/sg/yek



Samira Graïne
Inspectrice

MONTRÉAL

SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS

FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 2869

NO LIEU : X2006849

ANCIEN NO GTC : 06287

DOSSIER

NOM LÉGAL DU LIEU D'INTERVENTION : Deitcher Brothers inc.

NOM DE LA FICHE GTC : Deitcher Brothers inc.

TYPES DE PROPRIÉTAIRE

Privé

SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Milieu(x) receteur(s) affecté(s) : Sol

LOCALISATION

ADRESSE CIVIQUE DU LIEU D'INTERVENTION

ADRESSE

570, rue St-Patrick
LaSalle (Québec)

MUNICIPALITÉ

Montréal

MRC

Ville de Montréal

CODE POSTAL

H8N 1V2

LOCALISATION CADASTRALE

LOT

RANG, CONCESSION ...

CADASTRE

CADASTRE DU QUÉBEC

1449491

COORDONNÉES

NO MATRICULE :

DEG.DEC.NAD83

LATITUDE : 45,4565195255

LONGITUDE : -73,6140513632

AUTRES ADRESSES AFFECTÉES PAR LA CONTAMINATION

ADRESSE

MUNICIPALITÉ

CODE POSTAL

CARACTÉRISTIQUES

ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR : Impact manifeste

VOLUMES DES SOLS EN M³

	PLAGE B-C	>C	>B (TOTAL)
CONTAMINÉS INITIAUX			
TRAITÉS / EXCAVÉS	368	492	860
RÉSIDUELS (*)			

SUPERFICIE TOTALE DU TERRAIN EN M² :

SUPERFICIE AFFECTÉE EN M² :

QUALITÉ DES SOLS AVANT RÉHABILITATION :

QUALITÉ DES SOLS RÉSIDUELS APRÈS RÉHABILITATION :

TYPES DE SOLS :

REMBLAI HÉTÉROGÈNE :

ÉPAISSEUR EN M :

NATURE DES CONTAMINANTS

SOLS

Cuivre (Cu)

Hydrocarbures pétroliers C10 à C50

Nickel (Ni)

Plomb (Pb)

Zinc (Zn)

TYPE DE CONTAMINATION POUR LES SOLS : MIXTE

EAU SOUTERRAINE

EAU SOUTERRAINE

PHASE LIBRE Aucune Présente Éliminée

PROGRAMME DE SUIVI Aucun En cours Terminé

EAU SOUT. RÉHABILITÉE

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE SURFACE ET D'ÉGOUT :

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE CONSOMMATION :

DÉPASSEMENT DU SEUIL D'ALERTE SEULEMENT :

SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS

FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 2869

NO LIEU : X2006849

ANCIEN NO GTC : 06287

TRAITEMENT DU DOSSIER

ACCEPTÉ AU PROGRAMME CLIMATSOL

SOUS ENQUÊTE

ANNÉE D'OUVERTURE : 1990

ACCEPTÉ AU PROGRAMME REVI-SOLS

RECOURS ADMINISTRATIF OU CIVIL

ANNÉE DE FERMETURE : 1992

GÉRÉ PAR ÉVALUATION DE RISQUE

NO GTE : GTE-

ÉTAPES D'AVANCEMENT

	NON-NÉCESSAIRE	ÉTAPE INITIÉE	ÉTAPE TERMINÉE / ANNÉE
CARACTÉRISATION	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> 1990
RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> 1991
CONTRÔLE DES OUVRAGES ET SUIVI POST-RÉHABILITATION		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

TECHNIQUES DE RÉHABILITATION

IN SITU

RESPONSABLES DU DOSSIER

Élimination dans un LET/LEET/LED/CD/LEMN/LETI

Pépin, Guylaine

Enfouissement dans lieu enfouiss. sols contaminés

DÉTAILS DU TRAITEMENT IN SITU

CATÉGORIE DE CONTAMINANTS TRAITÉS IN SITU

QUALITÉ DES SOLS DE CHAQUE CATÉGORIE DE CONTAMINANT

AVANT TRAITEMENT

APRÈS TRAITEMENT

CONTEXTE PARTICULIER D'UTILISATION

DURÉE DES TRAVAUX SUR LE TERRAIN

ÉCHEC AU TRAITEMENT:

DÉBUT RÉEL :

FIN RÉELLE :

DURÉE : Jour(s)

SUPERFICIE TRAITÉE IN SITU EN M² :

TRAVAUX RÉALISÉS PAR:

VOLUME TRAITÉ IN SITU EN M³ :

ANNOTATION DE LA FICHE

Les sols excavés proviennent du terrain à LaSalle mais avaient été éliminés à St-Constant. En conséquence, nous ne possédons pas de données sur le niveau résiduel de contamination sur le terrain à LaSalle.

La recherche de l'identité du propriétaire a été effectuée par madame Sophie Lachance.

DATE DE CRÉATION : 1990-01-01

DERNIÈRE DATE DE SAISIE : 1999-06-29

DATE D'IMPRESSION DE LA FICHE : 2022-04-11